



International Council of Voluntary Agencies
Conseil International des Agences Bénévoles
Consejo Internacional de Organizaciones Voluntarias

RAPPORT ANNUEL 2009

Table des matières

Avant-propos	4
La Mise en oeuvre des principes humanitaires	7
Forum de soutien au Soudan et aux ONG internationales : Répondre à la décision qui a entravé l'action des ONG	9
Les Normes de protection	11
Améliorer la Réforme humanitaire	13
Une Meilleure Évaluation et Présentation des besoins humanitaires	16
Une Meilleure Protection des réfugiés vivant en ville	19
La Feuille de route de l'ICVA : le plan stratégique 2009-2011	22
Principes en matière de partenariat	25
Comité Exécutif de l'ICVA en 2009	27
Secrétariat de l'ICVA en 2009	27
Membres de l'ICVA en 2009	28

Déclaration de Mission de l'ICVA

Adoptée par la 12ème Assemblée générale, février 2003

L'ICVA : une alliance pour la promotion de l'action humanitaire

Le Conseil international des agences bénévoles (ICVA : International Council of Voluntary Agencies) est une association mondiale d'organisations non gouvernementales, à but non lucratif, qui œuvre en tant qu'organe collectif afin de promouvoir et de plaider pour les droits de l'homme et pour une perspective humanitaire dans les interventions et les débats mondiaux. Le cœur de la mission de l'ICVA est de soutenir les ONG afin de protéger et d'aider les gens dans le besoin, de plaider leur cause, et de transformer des thèmes récurrents et des tendances en activités de plaidoyer.

L'ICVA cherche à renforcer les ONG en tant que secteur de la société civile à travers les relations entre les organisations membres dans le monde entier. Il facilite le partage et l'utilisation créative de l'expérience pratique et des stratégies afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, notamment ceux des réfugiés et des personnes déplacées, et de fournir de l'aide humanitaire dans une optique de justice et de développement durable. L'ICVA favorise aussi les partenariats entre les organismes de partage et de diffusion de l'information pour permettre aux organisations membres d'atteindre des consensus quant aux questions prioritaires afin de mettre en œuvre des changements, en particulier au niveau international.

L'ICVA plaide auprès des gouvernements et des organismes internationaux pour un rôle plus important des ONG dans les efforts de défense des droits de l'homme, de prévention des conflits, de préparation contre les catastrophes et d'amélioration des interventions auprès des populations en détresse. Grâce à ses capacités de coopération et de catalyse, le Conseil rassemble et partage l'information et attire l'attention d'organes directeurs sur les questions humanitaires les plus vitales.

L'ICVA existe depuis 1962. Il œuvre afin de garantir l'engagement de la communauté mondiale pour lutter contre l'injustice, défendre les droits et la dignité, et promouvoir les stratégies de réponse aux besoins humains. Aujourd'hui, les ONG membres bénéficient d'une force accrue dans leurs missions consistant à fournir une aide mondiale grâce à l'influence et au pouvoir de persuasion de l'alliance. Demain, les membres continueront à enrichir le réseau de leur expérience et de leurs opinions, et renforceront l'impact de cette alliance dans la quête d'un monde juste.

Avant-propos

Chaque année a ses hauts et ses bas. L'année 2009 a très bien commencé pour l'ICVA : l'Assemblée générale a adopté un nouveau plan stratégique et a élu un Comité exécutif. Par ailleurs, et pour la première fois, les organisations membres ont pu élire directement la Direction. Les membres m'ont confié la présidence jusqu'au début de l'année 2012 et je leur en suis profondément reconnaissant. Le plan stratégique 2009-2011 servira de feuille de route pendant le mandat du Comité exécutif. Le rapport annuel décrit également les prochaines étapes que le plan stratégique prévoit pour l'ICVA (voir p.22, *La Feuille de route de l'ICVA : le plan stratégique 2009-2011*).

Au mois de mars 2009, la communauté humanitaire a subi un sérieux revers. Le gouvernement du Soudan a décidé de mettre arbitrairement fin aux activités de 16 organisations humanitaires opérant au nord du pays, exposant ainsi une nouvelle fois la population du Darfour à davantage de souffrances d'autant plus inacceptables qu'elles étaient évitables. L'ICVA a entamé une discussion avec ses membres dans l'objectif de trouver des réponses appropriées aux nombreux dilemmes engendrés par cette décision (voir p.9, *Forum de soutien au Soudan et aux ONG internationales : répondre à la décision qui a entravé l'action des ONG*).

Nous avons consacré la plus grande partie de l'année 2009 à l'amélioration de la qualité et de

Le Travail et la valeur ajoutée de l'ICVA

En tant que plus grande ONG spécialisée dans les activités de plaidoyer humanitaire, l'ICVA jouit d'une position unique qui lui permet d'apporter les points de vue de ses membres aux forums internationaux. Sur la base de la vaste expertise opérationnelle de ses membres, l'ICVA fournit des informations de terrain, essentielles pour alimenter les débats et prises de décision dans les forums de coordination et d'élaboration de politique générale. Grâce au partage régulier et ciblé de l'information et des analyses relatives à l'évolution des politiques, l'ICVA permet à ses membres d'avoir un poids dans les débats et les mécanismes de travail comme le Dispositif mondial d'aide humanitaire (GHP : Global Humanitarian Platform), le Comité permanent inter-organisations (IASC : Inter-Agency Standing Committee) et le Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'ICVA aide également les organisations membres à participer directement à ces forums.

Le Secrétariat de l'ICVA, qui pourvoit aux besoins des membres et s'occupe des activités journalières du réseau, est impliqué dans le plaidoyer proactif autour des sujets humanitaires actuels. Certaines activités sur lesquelles l'ICVA concentre ses efforts incluent, mais ne se limitent pas à, la protection et la réforme du système humanitaire, les principes humanitaires, l'espace humanitaire, le financement humanitaire, la qualité et la responsabilité ainsi que les relations militaro-humanitaires.

Une des difficultés auxquelles fait face le système humanitaire aujourd'hui est l'écart entre l'élaboration des politiques, d'une part, et la réalité du terrain, d'autre part. Dans un effort pour réduire l'écart entre les politiques humanitaires et le travail sur le terrain, dans la période allant de 2009 à 2011, l'ICVA entend entreprendre un certain nombre d'activités régionales et nationales, notamment l'organisation d'ateliers de travail dans les régions ainsi que le soutien d'initiatives de coordination entre les ONG se trouvant sur le terrain.

Durant les années à venir, l'ICVA consacra également du temps et toute son attention pour promouvoir et renforcer le rôle des ONG locales et régionales dans l'action humanitaire.

l'efficacité de la réponse humanitaire. On s'accorde à penser qu'en tant que communauté humanitaire, nous devrions œuvrer à mieux évaluer et comprendre les besoins en matière humanitaire. Il existe différents critères et approches sur la façon de mesurer ces besoins, comme il existe trop de cas de populations excessivement évaluées. Au lieu d'aboutir à une méthodologie unifiée pour toutes les organisations – ce qui ne semble ni

réaliste ni souhaitable - nous aurions dû, depuis longtemps, mettre en place un cadre nous permettant

de comparer les évaluations et comprendre les analyses. Nous espérons qu'en 2010 plus de mesures seront prises en sens qu'en 2009 (voir p.16, *Une Meilleure Évaluation et Description des besoins humanitaires*).

En mai 2009, on a commencé la révision du Manuel Sphère, un des outils les plus utilisés pour l'amélioration de la qualité des réponses humanitaires. La protection sera intégrée en tant que sujet à part entière et l'ensemble des chapitres subira des modifications substantielles en tenant compte des dernières pratiques opérationnelles et de l'expertise acquise dans le secteur (voir p.11, *Les Normes de protection*).

On a également fait un pas en avant dans la compréhension du progrès des clusters, du financement humanitaire et du renforcement du leadership humanitaire. Les expériences des ONG avec ces réformes ont été mises en lumière dans un rapport publié en octobre 2009 conjointement par un consortium de membres de l'ICVA basés au Royaume-Uni et le Secrétariat de l'ICVA. En tant qu'organisation humanitaire, nous devons regarder la vérité en face : certes nous développons nos capacités et savoirs, mais on ne peut véritablement mesurer notre succès qu'à l'aune de l'impact de nos actions sur la vie de populations touchées par les catastrophes et les conflits armés (voir p.13, *Améliorer la réforme humanitaire*).

Votre mot de passe d'accès au site internet de l'ICVA : votre clé pour l'information

Le site internet de l'ICVA, www.icva@icva.ch, est un point d'accès utile aux informations humanitaires actualisées. Il fournit une source de documents et d'outils pour les acteurs du secteur humanitaire. La section « membersonly » contient des documents réservés aux adhérents. Vous y trouverez des documents relatifs aux politiques humanitaires, les projets de documents de discussion, les comptes rendus de réunions ainsi que d'autres documents utiles aux membres de l'ICVA en tant qu'acteurs importants dans les réponses aux besoins humanitaires. Dès lors, il leur est possible de suivre et de participer aux débats en matière de politique humanitaire et de participer à leur élaboration. Le site internet de l'ICVA fournit des informations et des actualités sur le Projet ONG et réforme humanitaire (NGO and Humanitarian Reform Project) que vous pouvez également consulter à l'adresse suivante : www.ngosandhumanitarianreform.org. L'ICVA héberge également le site du Dispositif mondial d'aide humanitaire (GHP : Global Humanitarian Platform) www.globalhumanitarianplatform.org. Tout le personnel des organisations affiliées à l'ICVA a droit à un mot de passe qui leur permettra d'accéder au site de l'ICVA. Il suffit simplement d'envoyer un message électronique à webmaster@icva.ch en demandant un nom d'utilisateur et un mot de passe.

En Afghanistan, l'ONU et les gouvernements donateurs ont continué de suivre leurs agendas politiques et militaires, tout en occultant très largement le contexte humanitaire dans ce pays. La Corne de l'Afrique a continué de subir des catastrophes naturelles, notamment des sécheresses, alors que les gouvernements n'ont cessé de servir leurs propres intérêts, en fermant les frontières ou en réduisant les droits des organisations de la société civile à développer leurs activités. En Somalie, la sécurité des populations civiles et des organisations humanitaires s'est détériorée, si bien que la plupart des organisations internationales ne travaillent dans ce pays qu'à partir de l'étranger, et délèguent les opérations de distribution d'aides aux organisations locales, transférant ainsi le risque à ces dernières. Au Sri Lanka, après la fin de la guerre en mai 2009, une grande partie de la population déplacée vivant au nord du pays a été parquée dans des camps fermés dirigés par des militaires. Le gouvernement sri-lankais a justifié cet internement massif par la nécessité d'isoler cette population du fait de ses liens présumés avec le mouvement rebelle, les Tigres tamouls. Les organisations humanitaires et les organisations de défense des droits de l'Homme n'ont pas été autorisées à évaluer de manière indépendante les conditions de vie et le bien-être des populations internées.

Malheureusement, ces pays ne sont que quelques exemples sur les cas répétés de populations à qui l'on a refusé en 2009 leur droit à la protection et à l'assistance. En tant qu'organisation humanitaire, nous ne pouvons rester indifférents. Grâce à ses relations avec les gouvernements et les agences des Nations Unies, l'ICVA peut aider ses membres à rendre de telles situations visibles sur la scène internationale. Obtenir de meilleurs résultats dans le domaine humanitaire n'implique pas de s'attacher uniquement à l'amélioration continue de notre propre travail, mais nécessite également de rappeler aux autres acteurs les responsabilités qui leur incombent. L'ICVA continuera d'être le porte-voix de l'action humanitaire en 2010.

Avec mes chaleureux remerciements,

Paul O'Brien, Président du Comité exécutif de l'ICVA.

La Mise en oeuvre des principes humanitaires

De nombreuses ONG, parmi lesquelles l'ICVA, insistent sur la nécessité de défendre les principes humanitaires pour se démarquer et se dissocier des acteurs politiques et militaires qui désirent s'impliquer dans les actions humanitaires. 2009 a vu la tendance d'une approche globale ou intégrée - où les objectifs politiques et humanitaires sont en liaison - rester stable au sein e des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Cependant, ces principes humanitaires ne sauraient être respectés que si les ONG comprennent pleinement ces principes et les appliquent. Le *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONGs lors des opérations de secours en cas de catastrophes* (le Code) est le texte de référence qui dicte ces principes. Lors de la célébration du 10^{ème} anniversaire du Code en 2004, l'ICVA, tout comme le Comité de direction en charge des réponses humanitaires (SCHR), a tenté de développer un commentaire sur le Code afin d'en montrer l'utilité et

la pertinence.

Alors que la plupart des ONG ont adhéré au Code, leur façon de mettre en pratique ses principes dans leurs activités quotidiennes n'est pas toujours évidente. Étant donné les restrictions auxquelles fait face le personnel humanitaire (communément appelé « réduction de l'espace humanitaire ») la pertinence des principes humanitaires inclus dans le Code nous interpelle au premier chef. Il nous incombe, en tant que travailleurs et organisations humanitaires, de rendre intelligibles les principes qui régissent notre action et de montrer comment ils sont mis en application. Une telle transparence

Structure de l'ICVA

L'Assemblée générale

- ◆ Tous les membres de l'ICVA. Elle se réunit tous les trois ans. La 14^{ème} Assemblée générale a eu lieu les 3 et 4 février 2009
- ◆ Établit l'orientation stratégique du réseau de l'ICVA, en adoptant notamment le plan stratégique pour trois ans (Le plan stratégique 2009-2011 est disponible sur le site www.icva.ch/doc00003328.html)
- ◆ Élit le Comité exécutif et le Président du Comité exécutif
- ◆ Débat des politiques et des plaidoyers adéquats ainsi que des questions opérationnelles importantes pour l'ICVA, dans un plus large contexte humanitaire

Le Comité exécutif

- ◆ Neuf membres élus par l'Assemblée générale ; deux cooptés au plus pour des raisons d'égalité des sexes et de représentativité régionale
- ◆ Au nom de l'Assemblée générale, le Comité exécutif (EXCOM) supervise la formulation et la mise en œuvre des stratégies, les politiques, les décisions d'octroi de la qualité de membre et les activités pour l'ICVA
- ◆ Élit le Vice-président et le Trésorier auxquels il revient, ensemble avec le Président du Comité exécutif, de préserver l'identité humanitaire de l'ICVA
- ◆ Adopte et supervise les plans annuels de l'ICVA et s'assure de leur conformité avec le plan stratégique
- ◆ Se réunit physiquement deux fois par an et prend des décisions supplémentaires par voie électronique et par téléconférence

Le Secrétariat de l'ICVA

- ◆ Basé à Genève, met en œuvre quotidiennement les plans stratégiques et annuels de l'ICVA
- ◆ Pourvoit aux besoins des membres, notamment par l'analyse et le partage ciblé d'informations
- ◆ En recueillant les points de vue des membres qui travaillent sur le terrain, le Secrétariat aspire à confronter les débats de politiques à l'échelle internationale à cette réalité de terrain
- ◆ S'engage de manière dynamique dans les activités de plaidoyer en portant les points de vue des et les préoccupations des membres dans les forums internationaux tels que le Dispositif mondial d'aide humanitaire (GHP : Global Humanitarian Platform), le Comité permanent inter-organisations (IASC) et le Comité exécutif et permanent du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- ◆ Organise des réunions au sujet des questions de politiques courantes et la situation des pays

dans notre manière de travailler continuera à être essentielle si nous désirons pouvoir accéder librement et sans entrave aux populations dans le besoin.

L'élaboration de ce commentaire a rencontré de nombreux obstacles, tant est si bien qu'en 2009, il a été retravaillé en « document vivant » qui reprend l'histoire du Code et sa pertinence actuelle. Ce commentaire a servi de base à des documents utilisés dans le cadre d'événements pédagogiques, qui ont pris la forme d'ateliers de travail, dont l'objectif était de réunir autant les organisations laïques que religieuses pour partager à la fois leur compréhension théorique des principes humanitaires, notamment ceux inclus dans le Code, et leur mise en œuvre pratique. Ces projets ont été présentés à un atelier d'élaboration en janvier 2010 et un certain nombre d'ateliers pilotes sont organisés tout au long de l'année 2010.

Les ateliers organisés par l'ICVA ont été intégrés au plan de travail du Groupe restreint chargé de l'espace humanitaire du Comité permanent inter-organisations (IASC). En plus des événements pédagogiques organisés par l'ICVA, le Groupe restreint s'est penché sur l'organisation d'ateliers sur le terrain ainsi que des ateliers au niveau des sièges afin d'étudier les défis que rencontrent les acteurs humanitaires. En juin 2009, le Programme alimentaire mondial (PAM) a accueilli une *table ronde sur les perceptions de l'assistance humanitaire* qui a examiné le changement de l'environnement de travail des organisations humanitaires, les perceptions locales des organisations humanitaires et du personnel humanitaire, l'engagement avec des acteurs étatiques et non-étatiques ainsi que les difficultés liées à l'espace humanitaire dans les missions intégrées. Compte tenu de la variété des sujets abordés lors de cette table ronde, l'objectif n'était pas de trouver des solutions aux différents problèmes, mais « d'identifier les premiers pas à faire pour combler nos lacunes, corriger les pratiques contreproductives et identifier les mécanismes et outils disponibles. » Il y a eu convergence de points de vue sur certains sujets, comme la nécessité de rendre nos motivations plus explicites et de mieux promouvoir les principes humanitaires dans le but d'établir la confiance et apporter de l'aide. En réponse à la perception d'une certaine « arrogance » des organisations humanitaires de l'hémisphère nord, nous pouvons faire preuve de plus de transparence et plus d'implication envers des populations affectées et des acteurs étatiques et non-étatiques. Dans un même temps, on a suggéré que les acteurs humanitaires doivent être plus clairs quant au « fond » de leur engagement (ou de leur désengagement) dans une situation car il s'agit de restaurer la crédibilité des acteurs humanitaires dont on pourrait croire qu'ils « se laissent facilement commander » par les États. Pour mieux relever les défis des missions intégrées, les acteurs humanitaires devraient être davantage impliqués dans l'évaluation et la planification de ces missions afin de peser sur leur élaboration.

Alors que la table ronde a clairement défini certains points d'accord et des suggestions pour avancer, ces recommandations et des conclusions doivent encore être approfondis. À travers le travail du Groupe restreint sur l'espace humanitaire du Comité permanent inter-organisations (IASC) et celui de l'ICVA sur le Code, nous espérons que les organisations humanitaires pourront mieux œuvrer, dans un effort commun, en faveur de l'espace humanitaire nécessaire au déploiement de l'aide humanitaire. En fin de compte, si les acteurs humanitaires ne peuvent pas travailler librement et sans entrave, ce sont les populations dans le besoin qui en pâtissent.

Forum de soutien au Soudan et aux ONG internationales : Répondre à la décision qui a entravé l'action des ONG

Chaque gouvernement a le droit de choisir les organisations humanitaires étrangères et nationales qu'il autorise à œuvrer sur son territoire. Sur la base de ce principe, il a également le droit d'annuler les licences des organisations déjà présentes sur son territoire. Ce qui pose problème, c'est le fait qu'un gouvernement, en l'occurrence le gouvernement soudanais, prenne cette décision sans fournir de motif clair ou officiel, alors qu'il y est tenu par l'accord signé avec l'organisation et qui constitue la base juridique de leurs activités. La décision du gouvernement soudanais datée des 4 et 5 mai 2009 interdisant les activités de 16 organisations nationales et internationales est intervenue quelques heures après que la Cour pénale internationale (CPI) a délivré un mandat d'arrêt contre le Président soudanais.

Pour l'ICVA, cette manœuvre du gouvernement soudanais a eu pour résultat la mobilisation des membres de l'ICVA qui ont conjugué leurs efforts pour traduire les graves préoccupations soulevées au sein de la communauté humanitaire en actions adéquates. Durant les semaines qui ont suivi cette décision, plusieurs conférences téléphoniques ont été organisées entre les organisations membres – celles qui ont été expulsées et celles qui ne l'ont pas été – afin de coordonner les réponses et les stratégies pour trouver des solutions à cette situation. Comme dans toute situation d'urgence, l'ICVA est entré en contact avec les agences onusiennes et a envoyé une lettre à John Holmes, le

Pour Rester Informé : Les Listes de diffusion de l'ICVA

L'ICVA met à jour des listes de distribution permettant l'envoi de courriers électroniques ciblés afin d'informer les ONG sur les secteurs et les opérations qui les intéressent. Les membres de l'ICVA peuvent s'inscrire aux listes suivantes :

- ◆ **Réfugiés/Questions relatives aux personnes déplacées en interne** : fournit des informations relatives aux réfugiés, à la protection des personnes déplacées en interne et des informations relative au HCR (ex : les réunions du Comité exécutif et permanent du HCR, les conclusions du Comité exécutif du HCR et les consultations annuelles du HCR avec les ONG (préparatoires au Comité exécutif)), notamment l'implication dans les déclarations présentées par les ONG aux organes directeurs du HCR ;
- ◆ **Questions humanitaires** : cette liste est utilisée pour les messages relatifs à, et sollicitant l'apport des membres sur, la politique humanitaire, la coordination, les questions de réforme en matière humanitaire, le Comité permanent inter-organisations (IASC) et d'autres messages relatifs aux questions humanitaires ;
- ◆ **Alimentation/Sécurité alimentaire** : fournit des informations relatives à l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et les réunions sur (ou qui abordent) les questions de sécurité alimentaire, les prix des denrées alimentaires ainsi que les questions relatives à ce sujet ; et
- ◆ **L'ICVA en général** : pour les informations sur l'ICVA, l'Assemblée générale, les conférences annuelles, les plans stratégiques et annuels de l'ICVA, le Comité exécutif de l'ICVA et toute autre question y afférant.

Les ONG non-membres de l'ICVA peuvent également s'inscrire aux listes traitant des réfugiés et des questions de sécurité alimentaire et recevront une sélection de messages.

Si vous désirez être rajoutés à ces listes, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : information@icva.ch

Coordonnateur des secours d'urgence, lui demandant d'organiser une réunion *ad hoc* au Comité permanent inter-organisations (IASC), réunion qui a finalement eu lieu.

De nombreux dilemmes sont posés à nous : les ONG devraient-elles verser des indemnités de licenciement aux employés soudanais après qu'elles ont été obligées de mettre fin à leurs opérations et de licencier leur personnel ? Les versements pourraient conforter les accusations de collaboration des ONG avec la CPI, ce que l'on suppose être le motif de la décision soudanaise. Les ONG devraient-elles entamer une procédure d'appel quand les

Renforcer le Dialogue en matière humanitaire

L'ICVA joue fréquemment un rôle dans l'organisation de réunions entre les ONG et les autres acteurs humanitaires. Ces réunions ont lieu à Genève, « la capitale de l'humanitaire ». Ces réunions peuvent se faire sous différentes formes, par exemple des réunions thématiques avec les bailleurs de fonds et les ONG, des briefings avec les ONG sur certaines questions spécifiques ou sur la situation des pays par des intervenants ; ou des réunions avec les représentants des Nations Unies et des ONG. Les réunions avec les ONG et les coordonnateurs de l'action humanitaire, qui se réunissent le plus souvent à Genève, offrent une occasion pour débattre directement avec les coordonnateurs. Avec toutes les réunions organisées par l'ICVA, l'objectif est de créer un espace informel qui encourage les acteurs humanitaires à débattre ouvertement, librement et en toute confidentialité.

procédures de ce genre pourraient retarder l'arrêt de leurs opérations, et du coup soumettre leurs employés restés sur place à davantage de contraintes ? D'autres ONG devraient-elles pallier le manque engendré par les expulsions, notamment au Darfour, alors que ce vide est du fait même du gouvernement ? L'entrée de nouvelles organisations pourrait faire croire que la communauté humanitaire, dans son ensemble, n'est pas opposée à la décision du gouvernement soudanais. Dans le même temps, ne pas combler ce vide humanitaire signifie que la population du Darfour aurait sans doute à souffrir davantage encore.

La situation était profondément confuse. Une grande incertitude régnait et le besoin de coordination sur ces questions graves se faisait ressentir plus que jamais. L'ICVA était conscient du rôle crucial qu'il avait à jouer, mais il savait également que des divergences entre

agences seraient inévitables. Les réponses des Nations Unies et des gouvernements donateurs donnaient l'impression qu'ils étaient réticents à former un front commun. Aux yeux de certaines organisations de la communauté des ONG, l'empressement de certaines agences des Nations Unies à combler le vide laissé par les ONG qui ont été expulsées et fermées a été ressentie comme une façon peu appropriée de prendre leur défense.

Suite à la perte de capacité de la communauté des ONG, l'ICVA, par le biais du fonds de coordination d'urgence pour les ONG qu'elle avait précédemment institué, a fourni un personnel pour soutenir, quelques mois durant, le Président du Comité directeur du Forum des organisations non-gouvernementales internationales à Khartoum. Un certain nombre de membres du Forum a été expulsé, réduisant par conséquent la capacité de ce dernier. L'effectif supplémentaire fourni par l'ICVA a permis au Comité directeur de mieux soutenir le travail des membres du Forum.

Un des développements importants depuis les expulsions a été l'attention accrue apportée au partenariat entre les ONG locales/nationales et les ONG internationales. Alors que le gouvernement local a initialement parlé de « soudaniser » la réponse humanitaire, de nombreuses discussions ont montré que le partenariat peut prendre des formes différentes – par exemple, cela va de travailler avec du personnel national à travailler avec des partenaires nationaux/locaux qui mettent eux-mêmes en œuvre les programmes. Ces dernières années, beaucoup d'ONG internationales ont augmenté le nombre du personnel soudanais à la tête de différents programmes. En outre, beaucoup d'ONG internationales travaillent directement avec les ministères de tutelle du gouvernement, ce qui constitue encore une autre forme de partenariat. À l'évidence, et nous nous en rendons bien compte, établir un partenariat ne se fait pas du jour au lendemain.

Un des résultats importants, mais non moins inattendu, des expulsions a été le renforcement du dialogue entre le gouvernement, les ONG locales/nationales et les ONG internationales. L'ensemble des expulsions et de ses conséquences aurait dû nous apprendre bien des leçons à nous, la communauté humanitaire, en particulier en ce qui concerne le partenariat. Cependant, il reste encore à vérifier si nous avons consacré le temps nécessaire à apprendre ces leçons ou pas.

Les Normes de protection

Durant les quinze dernières années, la communauté humanitaire s'est efforcée à professionnaliser son travail ; un des efforts les plus importants consistant à établir et mettre en place des normes. Des normes adoptées par tout le secteur humanitaire permet d'assurer la qualité et d'identifier les performances en dessous de ladite norme. Les normes Sphère, en particulier, ont été reconnues comme le fer de lance de cette initiative.

La plupart des normes élaborées sont applicables à ce qu'on appelle « domaines sectoriels » ou « domaines d'assistance » de l'action humanitaire : l'alimentaire, les services de santé, l'eau et l'assainissement ainsi que l'hébergement. Plus l'activité est concrète, plus il est possible d'en mesurer les progrès. Toutefois, la réponse humanitaire ne se restreint pas à ces secteurs d'activité. La protection est un domaine spécifique dont il est reconnu que la responsabilité incombe aux agences humanitaires.

Les normes des activités de protection entreprises par les agences humanitaires sont, toutefois, des questions débattues de longue date. À la fin des années quatre-vingts dix, le sentiment qui prévalait auprès des agences dont le mandat était la protection, comme le CICR, était l'impossibilité de saisir un domaine aussi vaste et complexe que la protection par le biais de normes mesurables. La série d'ateliers organisée par le CICR à la fin des années 90, dont l'objectif était d'arriver à normaliser le langage de la protection, a abouti à une définition commune, mais vaste, de la protection. Dix ans plus tard, en 2009, le CICR a élaboré un ensemble de normes professionnelles en matière de protection. L'ICVA a pris part au groupe consultatif qui a participé à la formulation de ces normes lancées en novembre. Les membres de l'ICVA ont été tenus au courant tout au long du processus d'élaboration, et ils ont fourni leurs avis et retour d'informations à ce sujet.

Les normes de protection du CICR visent à définir des critères de référence (ou benchmark) pour les agences qui déclarent explicitement conduire des activités de protection. Dans un même temps, on espère que d'autres agences feront l'effort de s'assurer que leur travail humanitaire se fait à la lumière de ces normes. Même si elles estiment que la barre pour entreprendre les activités de protection a été placée très haut et/ou que les normes sont abstraites (la plupart ne sont pas directement mesurables), ces agences humanitaires devraient s'efforcer à les appliquer.

L'initiative du CICR a été précédée d'une autre initiative entreprise par quatre ONG australiennes qui ont élaboré des normes dans les domaines de protection traditionnels de l'assistance humanitaire comme l'alimentation, la santé, l'eau et l'assainissement ainsi que l'hébergement. Bien que pragmatique, ce travail ne couvre pas la protection dans son ensemble ; et les activités de protection spécifiques, telles que le contrôle ou la documentation sur la violation des droits de l'homme, ne sont pas prises en compte par ces normes.

Les normes du CICR et des ONG australiennes ont toutes deux contribué de manière significative à la réflexion sur le besoin pour la communauté humanitaire de se doter de normes supplémentaires ou différentes en matière de protection. Cette question est soulevée dans le contexte de la révision de la *Charte humanitaire et des normes minimales pour les interventions lors des catastrophes du projet Sphère*, qui a commencé en 2009. Quand le projet Sphère a vu le jour, il a été décidé que le manuel n'inclurait pas les normes de protection. Mais, cette fois, les agences intéressées par le manuel Sphère

étant bien plus nombreuses que celles qui se sont penchées sur son berceau à la fin des années quatre-vingt-dix, la demande pour inclure la protection s'est fait plus insistante.

Comme c'était le cas en 2003 lors de la première révision du manuel Sphère, le coordonnateur de l'ICVA a accepté de se concentrer sur la protection lors de la révision du projet Sphère. Alors que la révision de 2003 avait intégré la protection au manuel, cette révision de 2009/2010 élabore une nouvelle section au début du manuel qui formera, avec la Charte humanitaire et les normes communes, un préambule au quatre secteurs. L'intégration de la protection dans le projet Sphère ne marque pas seulement une avancée dans la reconnaissance de la protection par la communauté

Sélection de réunions organisées par l'ICVA en 2009

<i>Janvier</i>	Discussion entre des ONG sur le financement humanitaire et la crise financière avec Meinrad Studer, Conseiller principal de l'Agence suisse pour le développement et la coopération
<i>Février</i>	Réunion sur les normes de protection : initiative du CICR et examen de la protection par Sphère
<i>Février-mars</i>	Réunion entre le HCR et des ONG pour la préparation des consultations annuelles du HCR avec les ONG
<i>Mars</i>	Débriefing-déjeuner avec Catherine Bragg, Vice-Coordinatrice des secours d'urgence, sur sa mission au Zimbabwe
<i>Mars</i>	Discussion avec Antonio Donini et Greg Hansen, chercheurs au Feinstein International Center de l'université de Tufts, sur leurs études récentes sur les principes et l'espace humanitaires en Irak et en Afghanistan, co-organisée avec la Mission permanente de la Commission européenne
<i>Mars-mai</i>	Série de téléconférences avec les ONG sur les expulsions du Soudan
<i>Juin</i>	Réunion informelle avec des ONG et Toby Lanzer Vice-Coordinatrice humanitaire (HC)/ Coordinatrice résidente (RC) au Darfour, au Soudan
<i>Juin</i>	Discussions informelles entre des ONG et les bailleurs de fonds sur l'évaluation des besoins
<i>Juin</i>	Réunion informelle avec des ONG et Robert Piper, Coordinatrice humanitaire (HC)/ Coordinatrice résidente (RC) au Népal
<i>Juillet</i>	Rencontre informelle avec des ONG et Mark Bowden, Coordinatrice humanitaire (HC)/ Coordinatrice résidente (RC) en Somalie
<i>Septembre</i>	Réunion informelle avec des ONG et Martin Mogwanja, Coordinatrice humanitaire (HC) au Pakistan
<i>Novembre</i>	Réunion informelle avec des ONG et Michèle Falavigna, Coordinatrice humanitaire (HC)/ Coordinatrice résidente (RC) au Tchad
<i>Novembre</i>	Discussion entre des ONG sur « la professionnalisation du secteur humanitaire » avec Catherine Russ (RedR)
<i>Décembre</i>	Discussion entre ONG avec Jamila Mahmoud, Responsable de la réponse humanitaire au Fond des Nations Unies pour la population
<i>Décembre</i>	Réunion informelle avec les ONG et Pratibha Mehta HC/RC au Yémen

Cette liste n'est pas exhaustive, mais vise à donner un aperçu des types de réunions organisées par l'ICVA. Elle n'inclut pas les nombreuses réunions auxquelles a participé l'ICVA, ni les réunions informelles, dont le nombre est croissant, qui ont lieu dans bureaux de l'ICVA.

humanitaire, mais met également l'accent sur le fait que la protection va bien au-delà des normes et indicateurs qui peuvent être élaborés pour des secteurs spécifiques de l'assistance humanitaire.

Améliorer la Réforme humanitaire

Les structures et nouveaux outils de l'action humanitaire, comme les clusters ou le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui ont vu le jour après les réformes menées par les Nations Unies en 2005, sont là pour durer. La question principale qui s'est posée à l'ICVA durant ces quelques dernières années est la suivante : que peut-on faire pour améliorer nos résultats auprès des populations affectées ?

En 2009, l'ICVA a continué de travailler avec six de ses membres basés au Royaume Uni sur un projet qui étudie le rôle des ONG dans le processus de réforme humanitaire. Des études-pays ont été réalisées dans cinq États –Afghanistan, République démocratique du Congo (RDC), Éthiopie, Soudan et Zimbabwe – afin de recueillir des informations sur l'état des processus de réforme humanitaire. Ces études serviront de référence pour mesurer les progrès réalisés tout au long de ce projet qui se prolongera jusqu'en 2011.

Un rapport de synthèse, auquel le Secrétariat de l'ICVA a participé par un apport et un retour d'informations considérables, a été publié à l'automne 2009. Les cinq études menées ont mis l'accent sur les points forts du processus de réforme humanitaire menée jusqu'à aujourd'hui ainsi que sur les secteurs nécessitant encore une forte amélioration. De nombreuses conclusions des études-pays ne furent guère une surprise : elles étaient semblables à celles des diverses évaluations menées à ce jour sur l'approche des clusters et les mécanismes de financement depuis le début de la réforme. Un des secteurs qui requiert encore davantage d'efforts dans le cadre du processus de réforme humanitaire est le travail avec les ONG nationales et locales ainsi que la garantie qu'elles aient un meilleur accès aux clusters et aux mécanismes de financement.

Une des plus grandes faiblesses sans doute du processus de réforme à ce jour, et c'est ce qui suscite des inquiétudes, est celle du leadership - non seulement en terme de Coordonnateurs humanitaires, mais aussi en terme de leadership des clusters. Les études et le rapport de synthèse ont montré très clairement que l'une des conditions de succès de la réforme passe par une plus grande attention accordée au pilier du leadership dans le processus de réforme. Si nous ne renforçons pas ce pilier du processus de réforme, les autres piliers (les clusters et le financement humanitaire) ne réaliseront que des progrès limités. En outre, le partenariat, ajouté plus tard dans le processus de réforme, nécessite également un leadership solide.

La conférence d'une journée accueillie par le Comité de secours international basé au Royaume-Uni (un des membres du projet) sur « le renforcement du partenariat pour une réponse humanitaire efficace », a abordé plusieurs conclusions du rapport de synthèse. Encore une fois, on y a clairement affirmé que le leadership est un domaine qui nécessite plus d'efforts concertés de la part de toute la communauté humanitaire, et particulièrement des Nations Unies, étant donné que de nombreux Coordonnateurs humanitaires et chefs de file de clusters sont nommés par les Nations Unies. En outre, améliorer la coordination inter-cluster, afin de dépasser l'approche compartimentée, est un besoin qui se fait toujours autant sentir. En matière de partenariat entre les organisations internationales et les organisations locales/nationales, on a suggéré de lever les entraves à la participation aux clusters et aux fonds communs. Les participants ont également noté que les bailleurs de fonds et les décideurs des Nations Unies doivent apporter un soutien adéquat aux Coordonnateurs humanitaires et aux chefs de

file des clusters – notamment lorsque ces derniers doivent prendre des risques pour défendre les principes et l'action humanitaires. La question de la responsabilité auprès des populations a été évoquée comme un domaine clef devant être amélioré par tous, notamment parce qu'elle n'est pas

prise en compte par le processus de réforme humanitaire. Lors d'un événement organisé à Genève pour le lancement du rapport, un nombre de questions similaires a été soulevé et les conclusions de ce projet ont suscité un grand intérêt.

La participation des ONG au Comité permanent inter-organisations (IASC)

Le Comité permanent inter-organisations (IASC) a été créé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1991 en tant que mécanisme à la disposition du Coordonnateur des secours d'urgence, un poste de haut fonctionnaire aux Nations Unies occupé actuellement par John Holmes, dans le but d'alléger sa mission et coordonner la réponse humanitaire. Ce mécanisme de coordination humanitaire est un organe des Nations Unies avec une majorité d'agences participantes qui deviennent ainsi partie des Nations Unies. Nombre d'entre elles considèrent l'action humanitaire dans la perspective d'un développement sur le long terme.

Depuis 2008, la participation des ONG a été élargie de trois consortiums (comprenant l'ICVA) à neuf sièges d'ONG au total, car six ONG membres des consortiums peuvent également participer. Dans ce contexte, l'ICVA a continué d'être accompagnée par les organisations membres aux réunions des agences principales ainsi qu'aux groupes de travail du Comité permanent inter-organisation (IASC). L'ICVA a également facilité l'intégration des ONG dans les nombreux organes subsidiaires du Comité permanent inter-organisation (IASC), tels que l'Équipe spéciale d'évaluation des besoins (voir p.16, *Une Meilleure évaluation et présentation des besoins humanitaires*), ou l'Équipe spéciale sur le changement climatique. Un des succès à relever a été la création en novembre 2009 du Groupe du Comité permanent inter-organisations (IASC) chargé du financement humanitaire, par le groupe de travail du Comité permanent inter-organisations (IASC), cette réalisation a été le fruit d'un travail en amont de la part des ONG depuis la fin 2008.

Les membres manifestent leur intérêt à participer aux réunions du Comité permanent inter-organisations (IASC) lorsque l'ICVA fait circuler l'ordre du jour et les documents de base. Les candidatures sont évaluées sur la base de l'expertise reconnue d'une agence membre dans un domaine abordé dans l'ordre du jour. Comme la qualité de membre est accordée également sur la base de l'origine géographique, notamment pour des pays en voie de développement, l'ICVA a joué un rôle clef pour assurer aux ONG provenant de ces régions qu'elles participent au Comité permanent inter-organisations (IASC). On a maintenu le principe selon lequel au moins un représentant doit être originaire d'un pays en voie de développement. Grâce aux bailleurs de fonds, l'ICVA a participé aux frais de voyage afin qu'ils puissent participer aux réunions du Comité permanent inter-organisations (IASC). Le problème principal avec le Comité permanent inter-organisation (IASC) est que le style des discussions et ordres du jour ressemblent à celui des Nations Unies. Même les représentants de grandes ONG internationales, qui sont des personnes issues du terrain, ont souvent besoin de se familiariser avec le mode de discussions axé sur les processus. La perception des Nations Unies de la réalité du terrain ne correspond pas toujours à ce qui est vécu sur place. Le retour d'informations fourni indique que les membres représentants ont apprécié le soutien du Secrétariat de l'ICVA en termes de leurs attentes des réunions et des modalités visant à encadrer leurs interventions de la meilleure manière qui soit. Les consultations menées par les représentants des membres avec leurs collègues et partenaires dans les pays ou les régions d'intervention avant les réunions ainsi que leur participation à travers l'ICVA a ajouté du poids et de la crédibilité à leurs interventions. Le réseau formé avec d'autres partenaires humanitaires dans ces réunions est utile pour les collaborations et les activités de plaidoyer à venir. Sur la base de ce progrès réalisé, la prochaine étape devrait être l'élaboration d'ordres du jour plus proactifs. L'ICVA continuera de faciliter l'apport et la participation des ONG et soutiendra les participants dans ce sens en 2010.

Le projet a mis en place des responsables chargés de la réforme humanitaire en Afghanistan, en RDC, en Éthiopie et au Zimbabwe pour travailler avec les ONG et les autres partenaires à la mise en œuvre de quelques recommandations tirées des études-pays et du rapport de synthèse. En plus de travailler dans ces quatre pays, l'ICVA a œuvré à développer une étude rapide qui pourra servir à mesurer les progrès réalisés dans la réforme humanitaire dans d'autres pays également. Un des défis posés à la méthodologie de cette enquête est faire que le personnel des ONG consacre du temps pour réfléchir aux effets de la réforme humanitaire sur leur travail quotidien. L'ICVA a également besoin de consacrer plus de temps pour discuter individuellement avec des membres des ONG pour recueillir leurs points de vue sur les clusters et les autres aspects de la réforme humanitaire : une priorité pour 2010.

Une autre priorité du projet, qui a émané des études-pays et du rapport de synthèse, est de faire que la réforme humanitaire prenne davantage en compte la responsabilité envers les populations affectées. L'ICVA et le projet ont travaillé avec le Comité directeur pour l'intervention humanitaire (SCHR) et le Humanitarian Accountability Partnership International (HAP) afin d'aller de l'avant dans notre ordre du jour, en commençant par convaincre le groupe de travail du Comité permanent inter-organisations d'inclure la responsabilité envers les populations dans sa réunion d'avril 2010.

L'ICVA continuera à inciter – via le projet et dans son travail quotidien – à mettre en œuvre les améliorations nécessaires que le projet et d'autres évaluations ont mises en exergue. En priorité, il entend inciter à une plus grande concentration sur le pilier de la réforme relatif au Coordonnateur humanitaire. Enfin, après cinq ans de travail, c'est le seul pilier qui reste à évaluer et il est grand temps de s'y atteler.

Pour plus d'information sur le projet ONG et réforme humanitaire, allez sur le site **www.ngosandhumanitarianreform.org**.

Une Meilleure Évaluation et Présentation des besoins humanitaires

Un des défis perpétuels à la réponse humanitaire est d'avoir à disposition une image claire des besoins. La plupart des ONG mènent leurs propres évaluations en besoins avant de commencer leurs programmes. Cependant, le résultat des différentes évaluations peut être une « sur-évaluation » des populations qui pourraient en fin de compte ne pas recevoir d'aide du tout. Dans un effort pour surmonter ces défis, des tentatives ont été menées en 2009 pour parvenir à élaborer des évaluations en besoins harmonisées et mieux coordonnées. Au final, un groupe d'évaluation des besoins s'est transformé en équipe spéciale du Comité permanent inter-organisations (IASC) en juin 2009. On trouve parmi les activités intégrées au plan de travail de l'Équipe spéciale chargée de l'évaluation des besoins (NATF), qui se prolonge en 2010, le développement de directives opérationnelles pour améliorer la coordination des évaluations de besoins, le renforcement des capacités d'évaluation des besoins et l'amélioration de la gestion d'informations relatives à ces évaluations. Un projet entrepris par trois membres de l'ICVA – HelpAge International, Merlin et le NorwegianRefugee Council, connu sous le nom de AssessmentCapacities (ACAP), a entrepris de soutenir le travail de l'Équipe spéciale en créant un groupe d'experts formés capables de mener des évaluations adéquates et indépendantes et d'apporter leur soutien à la communauté humanitaire en cas d'urgence. En outre, une initiative relativement controversée encouragée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et plusieurs bailleurs de fonds (le tableau de bord humanitaire) a été intégrée aux activités de l'Équipe spéciale chargée de l'évaluation des besoins (NATF).

Discussion sur les questions de sécurité alimentaire

Le pic des prix des denrées alimentaires de 2008 a eu un impact significatif sur la réponse humanitaire, compte tenu du grand nombre de secteurs d'intervention relatifs à la sécurité alimentaire, par exemple la nutrition, l'eau et l'assainissement ainsi que la santé. Nous avons besoin d'une approche internationale et bien coordonnée pour parvenir à des solutions pour un ensemble aussi complexe de besoins. En 2009, l'ICVA n'a eu de cesse de faciliter le partage d'informations lors des débats de politique générale examinant la sécurité alimentaire, notamment lors de discussions au plus haut niveau telles que la Réunion de haut niveau de Madrid sur « Une sécurité alimentaire pour tous » ; La table ronde de la Banque mondiale avec la société civile sur l'alimentation et la crise financière ; Le Forum d'experts de haut niveau à Rome « Comment nourrir le monde en 2050 » ; et des discussions avec le Coordonnateur du système des Nations Unies pour l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale. Parmi les défis qui ont émergé, en particulier du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, tenu à Rome en novembre, se trouvait celui de s'assurer de la participation des ONG dans programme mondial sur la sécurité alimentaire mis en œuvre par Banque mondiale ainsi qu'au Comité de la sécurité alimentaire. Ce dernier a été créé à la fin des années soixante-dix en tant que forum inter-gouvernemental. En 2009, il a été réformé pour devenir une réunion sur la sécurité alimentaire qui accueille un plus grand nombre de groupes de participants. En outre, les ONG désirant s'impliquer dans les discussions relatives à la politique de la sécurité alimentaire de dans ce domaine, le font de plus en plus de façon directe.

Pour faire partie de la liste de distribution de l'ICVA sur la sécurité alimentaire en tant que ONG, voir p. 9. Pour rester informé : La liste de diffusion de l'ICVA.

Alors que durant les 72 heures qui suivent une catastrophe, les besoins, à savoir des besoins de survie, sont à peu près identiques partout dans le monde, après cette période, il devient bien plus compliqué, aussi politiquement, d'évaluer les besoins parce que les évaluations doivent prendre en compte les valeurs. Par exemple, comment une agence évalue-t-elle la participation de la population lorsqu'elle procède à une estimation des besoins ? Adopte-t-elle une approche de subsistance par opposition à une approche de survie ? Chaque agence évalue les besoins en fonction de son approche de

l'action humanitaire et de son domaine d'expertise. En outre, l'évaluation des besoins diffère selon que l'on fait face à une catastrophe ou un conflit armé.

Un des points défendus depuis longtemps par les ONG et le Mouvement de la Croix Rouge / Croissant Rouge - notamment dans le contexte du Dispositif mondial d'aide humanitaire (GHP) - est la façon de mieux partager les évaluations des besoins, au lieu de tenter de conclure un accord sur la façon dont nous devrions les évaluer en commun. Compte tenu de la variété d'acteurs intervenant dans la communauté humanitaire, se mettre d'accord sur une évaluation commune des besoins relève de la mission difficile, voire impossible – cependant, pendant la plus grande partie de 2009, il y a eu, particulièrement de la part des bailleurs de fonds, des pressions pour parvenir à une évaluation « commune » des besoins. Non seulement est-il impossible d'attendre des organisations humanitaires qu'elles aient les mêmes évaluations de besoins, mais cela n'est pas même souhaitable ; en effet cela risque de compromettre leur indépendance. Nul doute que certaines organisations seront capables de s'accorder sur certains formats communs d'évaluation des besoins, sans oublier que les clusters fonctionnent sur la base d'approches communes. Cependant, les organisations devront en fin de compte, prendre des décisions opérationnelles, décisions qui reposeront, le plus souvent, sur leur propre évaluation des besoins. Après bien des discussions avec l'Équipe spéciale chargée de l'évaluation des besoins (NATF) et des discussions au sein du Comité permanent inter-organisations (IASC), il semble enfin que l'on reconnaisse que l'évaluation des besoins devrait être partagée et mieux coordonnée au lieu de chercher à se mettre d'accord sur une évaluation « commune » des besoins, objectif hors d'atteinte.

Sans doute que le plus inquiétant en 2009 aura été le temps passé à débattre et à élaborer un tableau de bord humanitaire. Le principe du tableau de bord consistait à mettre les informations relatives à une situation humanitaire donnée sur une seule page, qui contiendrait des cadrans, similaires à ceux que l'on trouve sur le tableau de bord d'une voiture. Le document d'une page aurait eu des annexes contenant plus d'informations, mais le risque encouru avec un document d'une seule page est que les décideurs n'examineraient pas le détail des informations. En réduisant les besoins et la réponse humanitaires à des données quantitatives, comme c'était le cas avec le tableau de bord original, le volet « protection » de l'action humanitaire est passé à la trappe. En outre, bien que les ONG et les agences des Nations Unies aient présenté des propositions pour améliorer ce tableau de bord, ces préoccupations n'ont été prises en compte qu'en 2010. Fort heureusement, beaucoup de ces suggestions ont été prises en compte dans le tableau de bord rebaptisé SHARE (Strategic Humanitarian Assessment and Response Exercise).

Tandis que les décideurs disposent d'un temps limité pour absorber toutes les informations nécessaires concernant une action humanitaire, réduire les besoins humanitaires à de simples chiffres risque de déshumaniser davantage la réponse humanitaire. En outre, la notation sur la « gravité » incluse dans le tableau de bord pourrait mener à des comparaisons entre crises ou pays sur la base de notes qu'on leur aura attribuées. D'un certain point de vue, nous comprenons que les bailleurs de fonds souhaitent avoir un document facile d'utilisation. Cependant, de telles informations devraient être présentées de manière à ne pas trahir la réalité et la complexité des besoins ou des réponses humanitaires. La réponse humanitaire n'est pas une tâche facile : il y a de nombreux secteurs qui doivent travailler ensemble pour répondre aux besoins des populations touchées par des catastrophes ou des conflits armés. Tenter de réduire l'impact des catastrophes et des conflits sur la vie de populations à de simples séries de chiffres et de cadrans est une entreprise risquée. En tant qu'acteurs humanitaires, nous devons prendre nos responsabilités envers ceux avec qui, et pour qui, nous travaillons – cela implique de fournir une représentation juste de la situation en termes, à la fois, de besoins de protection et d'assistance. Les

besoins des populations ainsi que la réponse à leurs besoins ne peuvent nullement être réduits à une série de chiffres. Heureusement, le tableau de bord révisé (SHARE) commence à prendre en compte des aspects plus larges de la réponse humanitaire et ne se limite pas aux seuls chiffres.

Une Meilleure Protection des réfugiés vivant en ville

Alors que ces dernières années ont été consacrées au processus de réforme humanitaire, la protection des réfugiés semble passer parfois au second plan lors des débats internationaux sur la politique humanitaire. Heureusement, durant l'année 2009, des progrès très attendus ont finalement été réalisés et quelques-uns des défis liés aux besoins des réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines ont été relevés.

Peu après son lancement en 1997, la politique du HCR sur les réfugiés en milieu urbain a essuyé de nombreuses critiques – notamment parce qu'il ne prenait pas en compte les droits des réfugiés. Suite à une évaluation de cette politique effectuée par le HCR, l'Unité d'évaluation et d'analyse des politiques générale (EPAU), affilié au HCR à l'époque, a publié un document en 2003 sur la « Protection, les solutions et l'assistance aux réfugiés en milieu urbain : principes directeurs et bonnes pratiques » qui devait, selon l'Unité d'évaluation et d'analyse des politiques générale (EPAU), remplacer la politique établie en 1997. Comme cette substitution n'a pas eu lieu, nombre d'ONG ont appelé, en 2004, à une révision de la politique du HCR.

Des années durant, les ONG ont tenté d'inciter le HCR à réviser la politique des réfugiés en milieu urbain : non seulement en raison de la nécessité de garantir les droits des réfugiés et demandeurs d'asile, mais également en raison du nombre croissant de réfugiés en zones urbaines, ce qui pose de nombreux défis à la réponse humanitaire. A partir de 2005, cette politique a subi de nombreux remaniements et les ONG ont, à plusieurs reprises, émis des séries de commentaires et de suggestions. Lors du séminaire sur la protection en 2008, auquel participaient le HCR et différentes ONG, on a évoqué le fait que le processus de révision était en cours depuis des années. À ce moment-là, un certain nombre de suggestions pragmatiques et améliorations ont été soumises au HCR. Malheureusement, les délais et le processus de consultation proposés à l'époque ont pris plus de temps que prévu. Enfin, en 2009, le HCR a produit une version révisée de la politique à temps pour la réunion du Comité exécutif du HCR. Cette version révisée a apporté de nombreux changements à la politique précédente qui n'était pas adaptée. Élément important, le droit des réfugiés fait partie intégrante du texte révisé.

Lancé en décembre 2009, le Dialogue du Haut-Commissaire sur « Les défis pour les personnes relevant du HCR en milieu urbain » a été l'occasion d'aller au-delà de la question des réfugiés et demandeurs d'asile. Chaque année, les Dialogues du Haut-Commissaire instaurent une atmosphère plus propice au débat et à l'échange d'idées que les réunions des organes directeurs du HCR. Grâce à la participation au Dialogue d'un certain nombre d'ONG, en plus d'experts et, en 2009, de plusieurs maires de villes accueillant un nombre important de réfugiés, il y a eu une opportunité de s'attaquer véritablement à plusieurs questions préoccupantes.

Avant la tenue du Dialogue, l'ICVA avait organisé une réunion préalable avec les ONG (celles qui allaient participer au Dialogue ainsi que d'autres ONG) afin d'échanger sur les priorités que les ONG devraient soulever durant la réunion. Une des préoccupations soulevées par les ONG, puis abordée lors du Dialogue, était la nécessité d'élaborer une politique qui prenne en compte les personnes déplacées dans leur propre pays.

L'un des aspects positifs de la politique sur les réfugiés en milieu urbain, mis en exergue par les ONG au cours de la réunion préliminaire, est le fait qu'elle examine le « rôle changeant » que joue le HCR dans le contexte urbain et qu'elle fournit des éléments en matière de partenariat, mais qu'elle requerrait probablement des compétences différentes de la part du personnel du HCR. Une des préoccupations soulevées par les ONG, lors de la session du Dialogue abordant l'identification des personnes relevant du HCR, est que, dans de nombreux cas, les personnes ne souhaitent pas être identifiées parce qu'elles estiment que cela les exposerait à d'avantage de risques. Cependant, le défi posé par ce manque d'identification réside dans le

Partenariat actif entre le HCR et l'ICVA

L'une des fonctions de l'ICVA est de faciliter les relations des ONG avec le HCR. L'ICVA a le rôle officiel de coordonner la contribution des ONG au service des organes directeurs du HCR, y compris ses comités exécutifs et permanents.

Dans le même temps, l'ICVA se concentre sur un éventail d'autres aspects du travail et du mandat du HCR, y compris, par exemple, lors du Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de la protection. L'ICVA continuera également d'accueillir avec le HCR et de contribuer à l'organisation des consultations annuelles entre le HCR et les ONG. En 2009, environ 300 représentants de 179 ONG nationales et internationales se sont inscrits à ces consultations pour débattre des problèmes et défis auxquels font face les réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR. Un rapport, assorti de recommandations précises, sur les consultations annuelles (voir www.icva.ch/doc00003809.html) a été présenté en octobre 2009 à la réunion annuelle du Comité exécutif (ExCom) du HCR.

Au-delà de ces réunions et activités régulières, l'ICVA entretient tout au long de l'année une relation étroite avec l'unité inter agences du HCR, laquelle relation est utile pour une meilleure compréhension mutuelle et l'anticipation de préoccupations ou de problèmes potentiels. L'ICVA et le HCR ont également travaillé en étroite collaboration dans le contexte du dialogue ONG/HCR/PAM/UNICEF sur le financement et les partenariats humanitaires, qui a été lancé au cours du second semestre de 2009 (voir www.icva.ch/doc00002257.html pour le compte rendu de ces réunions).

fait que les bailleurs de fonds tendent à financer des programmes en fonction du nombre de personnes concernées : si les personnes ne souhaitent pas être identifiées, elles ne seront pas comptabilisées, résultant en un financement inapproprié de la part des bailleurs de fonds. Ainsi, il a été suggéré que les ONG devaient inciter les bailleurs de fonds et le HCR à découpler, d'un côté, le nombre d'inscrits et, de l'autre, l'assistance. Même si l'inscription est un outil pour la protection et l'assistance, elle reste un outil parmi d'autres. Les ONG ont également évoqué l'importance de travailler aux activités de plaidoyer relatives aux droits des personnes relevant de la compétence du HCR et d'examiner en particulier les moyens pour combattre la xénophobie.

Ce Dialogue a, comme ce fut le cas avec les Dialogues précédents, permis aux États, au HCR, aux experts et aux ONG de se réunir pour débattre des nombreux défis associés l'octroi d'assistance et de protection aux personnes relevant de la compétence du HCR en milieu urbain. La réunion préliminaire des ONG organisée par l'ICVA a, quant à elle, permis à certains messages communs de prendre forme et d'être intégrés au Dialogue, au cours duquel plusieurs suggestions pratiques ont été émises et le HCR s'est engagé à faire avancer nombre d'entre elles. Dans ses observations finales, le Haut-Commissaire a fait remarquer que le HCR ne pourrait entreprendre seul l'élaboration d'une politique sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Néanmoins, il a suggéré que Walter Kälén, le représentant du Secrétaire général chargé des droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, et lui-même se chargeraient des activités de plaidoyer dans le cadre de la communauté humanitaire au sens large pour définir une politique similaire en matière de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Même si une politique plus appropriée en matière de réfugiés urbains est actuellement en vigueur, il a été suggéré qu'elle aura besoin dans deux ans d'un examen pour vérifier le degré de son utilité et la manière dont elle est mise en pratique. Les évaluations (prévues et en cours) que le HCR mène dans de nombreuses villes seront un moyen d'examiner l'usage que l'on fait de cette politique. De plus, le travail mené par le HCR en partenariat avec les ONG et l'intégration de cette politique par le HCR seront des moyens utiles pour s'assurer que les réfugiés et demandeurs d'asiles sont mieux protégés et

assistés. En effet, nous avons toujours grand besoin de l'orientation opérationnelle qui doit accompagner cette politique et, qui, espérons-le, sera développée en consultation avec les ONG. Si la politique actuelle nécessite des modifications, nous espérons que celles-ci seront identifiées et apportées dans un délai court, contrairement à la révision précédente qui a nécessité une douzaine d'années.

La Feuille de route de l'ICVA : le plan stratégique 2009-2011

Conférence et Assemblée générale de l'ICVA en 2009

Chaque année, la Conférence de l'ICVA présente l'occasion d'une réflexion et d'un débat pour les praticiens de l'humanitaire et d'autres personnes qui s'intéressent à améliorer l'action humanitaire. En 2009, la Conférence a précédé l'Assemblée générale de l'ICVA et un effort a été fait pour s'assurer que le dialogue lors de la Conférence instruirait les délibérations de l'Assemblée.

« Transformer la communauté humanitaire », thème de la Conférence de 2009, est un sujet qui doit capter l'imagination de tous ceux qui travaillent dans l'action humanitaire, puisque nous devrions toujours avoir à cœur d'améliorer la vie de ceux avec lesquels nous travaillons. Alors que les précédentes conférences de l'ICVA étaient consacrées à mieux traiter les aspects spécifiques de la réponse humanitaire, la Conférence de 2009 s'est efforcée de considérer conjointement ces aspects et d'engager un débat sur la mise en œuvre effective de cette transformation, au lieu de parler simplement des actions qui pourraient améliorer notre travail. A cet égard, la Conférence a trouvé son inspiration dans la communication du professeur Martha Mazneviski qui, à partir de son expérience dans le secteur des entreprises, a exposé les conditions de succès d'un programme de transformation. Elle a ajouté que, comparée à d'autres secteurs, une des caractéristiques spécifiques à la communauté humanitaire, c'est qu'elle ne semble pas se satisfaire aisément de ce qu'elle a réalisé jusqu'à présent.

C'est ce point qui a également aidé l'ICVA à penser à l'étape suivante. Le thème de la transformation a coïncidé avec le sujet de discussion de l'Assemblée générale, qui a concerné la collaboration entre les membres de l'ICVA, non seulement à Genève, mais aussi au niveau régional et national. Une collaboration renforcée contribuera à la réalisation de meilleurs résultats humanitaires. L'Assemblée générale, tel que mentionné ailleurs, a adopté le Plan stratégique 2009-2011 qui fait de la collaboration l'un des éléments essentiels de l'ICVA pour les années à venir. Les conférences futures de l'ICVA continueront de faire le point sur nos progrès et de chercher à faire avancer la communauté humanitaire en considérant de nouveaux défis et en trouvant collectivement des réponses qui nous aideront à améliorer nos actions.

Chaque organisation a besoin d'une vision et d'une stratégie : ce qu'elle veut réaliser et le chemin pour y parvenir. Pour une organisation formée de plusieurs associations, comme ICVA, élaborer une stratégie n'est pas une tâche facile, puisqu'elle doit être assez vaste pour répondre aux attentes et désirs de ses divers membres, tout en étant suffisamment cohérente pour pouvoir tracer un plan d'action qui ait du sens.

L'ICVA établit ses priorités en fonction de plans stratégiques

s'étalant sur trois ans. Ces plans sont élaborés par le Secrétariat, conformément aux indications et informations reçues du Comité exécutif et des institutions membres avant d'être avalisées par l'Assemblée Générale. Les principes du plan stratégique 2009-2011, approuvés par les membres de l'ICVA au début du mois de février 2009, ont été intégrés à un projet mis en œuvre conjointement avec le Humanitarian Futures Programme (Programme des Avenirs Humanitaires) visant à examiner la collaboration au sein de la communauté humanitaire et au-delà. Lors la préparation du plan stratégique, des efforts ont été déployés pour analyser les fonctions remplies par l'ICVA en tant que réseau. Lors de l'élaboration de nouvelles directions et du développement de nouvelles initiatives pour le réseau, il faut garder à l'esprit les fonctions qui sont au cœur de la mission de l'ICVA : la mise à disposition de services d'information pour aider les membres à prendre, en toute connaissance de cause, des décisions en relation avec les pratiques et politiques humanitaires.

Avec ce plan stratégique, l'ICVA a l'intention de passer, en tant que réseau, à l'étape suivante. Le plan part du postulat que la crédibilité de l'ICVA dépend de sa politique humanitaire et de son orientation en matière d'activités de plaidoyer. En s'appuyant sur l'expérience opérationnelle des membres et sur l'ICVA, les ONG peuvent devenir plus entrepreneuriales, en élaborant un agenda politique plutôt que de simplement le suivre. Cet agenda doit désormais se nourrir des opinions des ONG locales et nationales. Depuis trop longtemps, ces ONG ont été prises pour des acteurs de seconde classe au sein de la communauté humanitaire, alors qu'elles sont souvent les premières à réagir après une catastrophe. Avec d'autres réseaux d'ONG, L'ICVA soutient les ONG basées dans les pays en

développement puisque le transfert des savoirs et l'aide à leur participation aux réunions internationales renforcera leurs capacités.

Le plan stratégique reconnaît également que la collaboration entre les membres est cruciale pour un réseau tel que l'ICVA. Cette collaboration ne devrait pas seulement avoir lieu à Genève. Les organisations membres ont exprimé leur espoir de travailler ensemble plus étroitement, en tant que membres de l'ICVA, à la fois au niveau régional et national. Cette collaboration régionale et nationale entre les membres fera de l'ICVA un réseau véritablement mondial. En faisant en sorte que les membres se réunissent et travaillent ensemble dans des régions ou des pays, on s'attend à l'élargissement de la gamme de services fournis par les membres de l'ICVA. Le leadership au sein de la communauté humanitaire et la préparation de l'avenir sont des priorités indissociables qui sont également abordés par le plan.

Si une organisation est reconnue à sa marque commerciale, qui répond aux aspirations des parties intéressées, celle-ci ne devrait pas trop s'écarter des produits de grande qualité qu'elle propose. Par conséquent, l'ICVA doit s'en tenir à la coordination, aux politiques et aux activités de plaidoyer dans le cadre de l'action humanitaire. Dans le même temps, elle doit s'assurer que ses produits restent pertinents et soient perçus par les membres comme une valeur ajoutée. C'est exactement cette ambition que l'ICVA s'est fixée et qui sera la motivation principale de la mise en œuvre des priorités stratégiques.

10 MOYENS PRATIQUES POUR UTILISER LES PRINCIPES en matière de PARTENARIAT (PoP)

1. Faites référence explicitement aux PoP et utilisez-les dans tous les accords de partenariat/mémoires d'accord avec l'ONU, d'autres ONG et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CR/CR), et évaluez comment toutes les parties des accords/mémoires ont adhéré aux PoP.
2. Présentez dans vos rapports annuels comment vous mettez en pratique les PoP.
3. Assurez-vous que les PoP font partie des termes de référence/du modus operandi de toutes les réunions/tous les clusters de coordination.
4. En élaborant des propositions de projet, reportez-vous à comment les PoP seront utilisés dans la mise en œuvre du projet.
5. Dans les offres d'emploi, faites référence aux PoP et demandez ce que pensent les candidats du partenariat.
6. Assurez-vous que les aptitudes au partenariat sont des compétences indispensables prises en considération lors du recrutement ou de l'évaluation du personnel.
7. Utilisez les PoP pour plaider en faveur de l'amélioration de performance de ceux travaillant dans d'autres organismes humanitaires et du coordonnateur de l'aide humanitaire.
8. Assurez-vous que les plans d'action humanitaire communs (CHAP) et les procédures d'appel global (CAP) sont élaborés en accord avec les PoP et faites référence, le cas échéant, à comment les PoP s'inscriront dans les efforts de coordination dans le pays.
9. Lorsque vous vous adressez aux gouvernements et aux autorités locales, assurez-vous qu'ils savent que vous allez appliquer les PoP dans votre travail.
10. Lorsque vous vous adressez aux médias, faites référence aux partenariats et à comment vous les mettez en œuvre conformément aux PoP.

Les Principes en matière de Partenariat sont disponibles sur: www.globalhumanitarianplatform.org

Secrétariat de l'ICVA

Mai 2008

Principes en matière de partenariat

Déclaration d'engagement

approuvés par le Dispositif mondial d'aide humanitaire, 12 juillet 2007

Le *Dispositif mondial d'aide humanitaire*, créé en juillet 2006, rassemble, sur un pied d'égalité, des organismes à vocation humanitaire des Nations Unies et les organisations humanitaires non rattachées à l'ONU.

- Œuvrant au renforcement de l'efficacité de l'action humanitaire, fondée sur une obligation éthique et la responsabilité à l'égard des populations servies,
- reconnaissant que la diversité est un atout de la communauté humanitaire et constatant l'interdépendance entre les organisations humanitaires,
- déterminées à bâtir et à renforcer un partenariat efficace,

les organisations participant au **Dispositif mondial de l'aide humanitaire** conviennent de fonder leur partenariat sur les principes suivants :

- **Égalité**

L'égalité suppose le respect mutuel entre les membres du partenariat, indépendamment de leur taille et de leur pouvoir. Les participants doivent respecter les mandats, les obligations et l'indépendance des autres, et reconnaître les contraintes et les engagements de chacun. Le respect mutuel ne doit pas empêcher les organisations d'avoir des divergences d'opinion constructives.

- **Transparence**

La transparence est réalisée à travers le dialogue (sur un pied d'égalité), l'accent étant mis sur les consultations précoces et le partage rapide des informations. Les communications et la transparence, notamment la transparence financière, augmentent le degré de confiance entre les organisations.

- **Démarche axée sur les résultats**

Une action humanitaire efficace doit être fondée sur la réalité et orientée vers l'action. Cela exige une coordination axée sur les résultats et fondée sur des aptitudes effectives et des capacités opérationnelles concrètes.

- **Responsabilité**

Les organisations humanitaires ont une obligation éthique les unes envers les autres d'accomplir leurs tâches de façon responsable, avec intégrité et de façon pertinente et appropriée. Elles doivent s'assurer qu'elles ne s'engagent dans des activités que lorsqu'elles en ont les moyens et disposent des compétences et de la capacité voulues pour réaliser les engagements qu'elles ont pris. Des efforts constants doivent être faits pour prévenir avec fermeté et détermination les abus que pourrait commettre le personnel humanitaire.

- **Complémentarité**

La diversité de la communauté humanitaire constitue un atout si nous tirons parti de nos avantages comparatifs et complétons les contributions de chacun. La capacité locale est l'un des principaux actifs à renforcer et sur lequel prendre appui. Les organisations humanitaires doivent s'efforcer, lorsque cela est possible, de l'intégrer dans l'intervention d'urgence. Les barrières linguistiques et culturelles doivent être surmontées.

www.globalhumanitarianplatform.org

Plusieurs organisations ont généreusement fourni des traductions (officieuses) des Principes de Partenariat, qui ont été publiées par l'ICVA sur le site Web du Dispositif mondial d'aide humanitaire (GHP) : www.globalhumanitarianplatform.org/pop.html. En plus de la version originale anglaise, les Principes de Partenariat sont désormais disponibles dans les langues suivantes :

- | | | |
|-----------|--------------|-------------|
| ◆ Arabe | ◆ Français | ◆ Népalais |
| ◆ Bengali | ◆ Allemand | ◆ Portugais |
| ◆ Birman | ◆ Indonésien | ◆ Espagnol |
| ◆ Créole | ◆ Italien | ◆ Russe |
| ◆ Tagalog | ◆ Mandarin | |

Comité Exécutif de l'ICVA en 2009

Les membres du Comité exécutif (jusqu'en février 2009)

Président: M. Thomas Getman, *WVI*
Vice-présidente: Dr. Jemilah Mahmood, *MERCY Malaysia*
Trésorier: M. Jappe Erichsen, *Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)*

Mme Vivi Akakpo, *AACC* M. Mamadou Ndiaye, *OFADEC*
M. Muzaffer Baca, *IBC* M. Paul O'Brien, *Concern Worldwide*
Mme Carolyn Makinson, *Women's Commission* Mme Ann Mary Olsen, *Conseil danois pour les réfugiés (DRC)*
M. Mohammad Nasib, *ANCB*

Les membres du Comité exécutif (élus par la 14^{ème} Assemblée générale, en février 2009)

Président: M. Paul O'Brien, *Concern Worldwide*
Vice-présidente: Mme Carolyn Makinson, *Women's Commission (Women's Refugee Commission, depuis septembre 2009)*
Trésorier: M. Paul Nesse, *NRC*

Mme Marian Casey-Maslen, *ACT International (ACT Alliance depuis janvier 2010)*
Dr. Jemilah Mahmood, *(jusqu'à juillet 2009)*, Dr. Ahmad Faizal Perdaus *(depuis août 2009) MERCY Malaysia*
Dr. Steven Muncy, *CFSI*
Mme Kathrine Starup, *DRC*
Dr. Miskir Tilahun, *AHA*
Mme Judy Wakahiu *(jusqu'à octobre 2009)*, Mme Lucy Kiama *(depuis février 2010)*, *RCK*

Secrétariat de l'ICVA en 2009

Fin 2007, le Secrétariat de l'ICVA opérait avec cinq membres du personnel à plein temps. Les postes du Secrétariat étaient occupés par:

M. Ed Schenkenberg van Mierop, Coordonnateur

Mme Manisha Thomas, spécialiste des politiques

M. Rüdiger Schöch, responsable de l'information (*jusqu'à octobre 2009*), spécialiste adjoint des politiques (*depuis novembre 2009*)

Mme Bethan Montague-Brown, spécialiste adjoint des politiques (*jusqu'à octobre 2009*)

M. Harman Bhamra, responsable de l'information (*depuis novembre 2009*)

Mme Marianne Gémin, responsable administratives et financière

Membres de l'ICVA en 2009

- ♦ Action by Churches Together (ACT International; ACT Alliance depuis janvier 2010), *Suisse*
- ♦ Action Aid International, *Afrique du Sud*
- ♦ Afghan NGOs Coordination Bureau (ANCB)
- ♦ Africa Humanitarian Action (AHA), *Éthiopie*
- ♦ Africa and Middle East Refugee Assistance (AMERA), *Royaume-Uni*
- ♦ All Africa Conference of Churches (AACC), *Kenya*
- ♦ All India Disaster Mitigation Institute (AIDMI)
- ♦ Association AMEL (Lebanese Association for Popular Action) (AMEL)
- ♦ Anatolian Development Foundation (ADF), *Turquie*
- ♦ Asylum Access, *États-Unis*
- ♦ Australian Council for International Development (ACFID)
- ♦ BADIL Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights (BADIL)
- ♦ Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)
- ♦ CARE International
- ♦ Catholic Agency for Overseas Development (CAFOD), *Royaume-Uni*
- ♦ Church World Service (CWS), *États-Unis*
- ♦ Christian Relief and Development Association (CRDA), *Éthiopie*
- ♦ *Coastal Association for Social Transformation (COAST) Trust, Bangladesh*
- ♦ Community and Family Services International (CFSI), *Philippines*
- ♦ ConcernWorldwide, *Irlande*
- ♦ Danish Refugee Council (DRC) (Conseil danois pour les réfugiés)
- ♦ Dutch Council for Refugees/VluchtelingenWerk Nederland (DCR) (Conseil néerlandais pour les réfugiés)
- ♦ FAHAMU Network for Social Justice, *Kenya*
- ♦ Frontiers (Ruwad) Association, *Liban*
- ♦ Fundación Augusto Cesar Sandino (FACS), *Nicaragua*
- ♦ General Union of Voluntary Societies (GUVS), *Jordanie*
- ♦ Handicap International (HI), *France*

NOUVEAUX MEMBRES EN 2009

- ♦ Asylum Access, *États-Unis*
- ♦ FAHAMU – Networks for Social Justice, *Kenya*
- ♦ Handicap International (HI), *France*

DEVENIR MEMBRE

Peuvent devenir membres de l'ICVA les ONG dont les programmes sont axés sur les droits de l'homme/l'action humanitaire et qui sont en accord avec les objectifs de l'ICVA tels que décrits dans ses Statuts et sa Déclaration de mission. Les catégories suivantes d'organisation sont éligibles pour devenir membre:

- ♦ Les ONG internationales;
- ♦ Les consortiums et réseaux d'ONG; et
- ♦ Les ONG nationales qui ont fait preuve d'engagement dans la traduction de leur travail au niveau international; qui ont une expertise nationale, régionale ou autre dont l'ICVA peut s'inspirer; et/ou sont basées dans des pays qui n'ont pas de consortium, de réseau ou de groupe d'ONGnational.

Les détails sur les conditions d'octroi de la qualité de membre ainsi que les formulaires de demande sont disponibles à la page « MemberAgencies » du site Internet de l'ICVA: www.icva.ch/members.html.

- ♦ Human Appeal International (HAI), *Émirats arabes unis*

Pour la liste actuelle des membres de l'ICVA, veuillez consulter:
www.icva.ch/membership.html

Royaume-Uni

- ♦ Human Rights First (HRF), *États-Unis*
- ♦ Individuell Människohjälj (Swedish Organisation for Individual Relief) (IM)
- ♦ InterAction (American Council for Voluntary International Action)
- ♦ InterAid International (IAI), *Suisse*
- ♦ Interchurch Organisation for Development Co-operation (ICCO), *Pays-Bas*
- ♦ International Blue Crescent Relief and Development Foundation (IBC), *Turquie*
- ♦ International Catholic Migration Commission (ICMC)
- ♦ International Medical Corps (IMC), *États-Unis*
- ♦ International Rehabilitation Council for Torture Victims (IRCT), *Danemark*
- ♦ Comité international de secours (IRC: International RescueCommittee)
- ♦ International Save the ChildrenAlliance
- ♦ Islamic Relief Agency (ISRA), *Soudan*
- ♦ JesuitRefugee Service (JRS)
- ♦ Lutheran Immigration and Refugee Service (LIRS), *États-Unis*
- ♦ Lutheran World Federation (LWF)
- ♦ Marie Stopes International MSI, *Royaume-Uni*
- ♦ Mauritius Council of Social Service (MACOSS)
- ♦ Médecins du Monde (MDM)
- ♦ Mercy Corps, *États-Unis*
- ♦ MERCY Malaysia
- ♦ Merlin, *Royaume-Uni*
- ♦ National NGO Council of Sri Lanka (NNGOC)
- ♦ Norwegian Refugee Council (NRC) (Conseil norvégien pour les réfugiés)
- ♦ Office Africain pour le Développement et la Coopération (OFADEC), *Sénégal*
- ♦ Oxfam GB
- ♦ Plan International
- ♦ Refugee Consortium of Kenya (RCK)
- ♦ Refugee Council of Australia (RCOA)
- ♦ Refugee Council USA (RCUSA)
- ♦ Refugee Education Trust (RET), *Suisse*
- ♦ Refugees International (RI)
- ♦ Salvation Army International (Armée du salut internationale)
- ♦ SEEDS India (Sustainable Environment and Ecological Development Society)
- ♦ Stichting Vluchteling (SV), *Pays-Bas*
- ♦ Télécoms sans Frontières International (TSF)
- ♦ Thailand Burma Border Consortium (TBBC), *Thaïlande*
- ♦ Union for Support and Development of Afghanistan (VAF), *Allemagne*
- ♦ Women's Commission for Refugee Women and Children, *États-Unis*
- ♦ World Council of Churches (WCC)
- ♦ World Society for the Protection of Animals (WSPA)
- ♦ World Vision International (WVI)

- ♦ HealthNet TPO, *Pays-Bas*
- ♦ HelpAge International,

OBSERVATEURS PERMANENTS

- ♦ Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
- ♦ Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)
- ♦ Médecins sans Frontières International (MSF)

Membre affilié

- ◆ Refugees Studies Centre (RSC), *Royaume-Uni*

Conseil international des agences bénévoles

26-28, avenueGiuseppe-Motta

1202 Genève

Suisse

Tel: +41 (0)22 950 9600

Fax: +41 (0)22 950 9609

secretariat@icva.ch

www.icva.

Imprimé sur papier recyclable

